



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E119052

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/01/2013

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 16/11/2023  
5 000

Raison sociale : ART ET TRAVAUX DE L'HABITAT

264 AVENUE VICTOR HUGO  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC FONTENAY-SOUS-BOIS 79055440600021

Siret : 790 554 406 00021

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2127271

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021460202804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021460202804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Téléphone : 01 53 48 17 85

Portable : 06 52 15 52 84

Site Internet : www.art-travaux-habitat.fr

E-mail : contact@art-travaux-habitat.fr

Responsabilité légale :

ABOUZEDI FAROUK GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Électricien, Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste)	16/04/2024

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	16/04/2024
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.